



## **AVIS D'APPEL A CONCURRENCE**

**MAITRE DE L'OUVRAGE** : VILOGIA – 74 rue Jean Jaurès – BP 10430 – 59664 VILLENEUVE D'ASCQ

**PROCEDURE DE PASSATION** : Marché de Conception réalisation (Article 41-1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005)

**OBJET DU MARCHÉ** : Marché de Conception Réalisation pour un programme de travaux à réaliser en milieu occupé sur le bâtiment Euclide à Tourcoing ; bâtiment en béton système constructif en coffrage tunnel comprenant 168 logements collectifs dont 66 en démolition et 102 en réhabilitation.

Performance thermique à atteindre : 65 kWh.EP / m<sup>2</sup>. an

**DESCRIPTION DU MARCHÉ** : Le marché de conception réalisation relatif à la barre Euclide située avenue J.F. Kennedy à Tourcoing comprend :

- la conception des ouvrages,
- la démolition des immeubles sur l'emprise de deux fois trois entrées (entrées 31 35 et 39, puis 55, 59 et 63)
- la réhabilitation dans le cadre de PUCA REHA de cent deux logements répartis en deux bâtiments, un de trois entrées (30 logements entrées 43, 47 et 51) et l'autre de six entrées (72 logements de l'entrée 67 à 87)
- le déménagement des locataires suivant un plan de relogement à définir avec le Maître d'Ouvrage dans le cas d'un scénario en logements tiroirs.
- La libération journalière des locataires des logements contigus aux démolitions durant les périodes de démolition.
- la conservation des équipements techniques, notamment des installations de chauffage collectifs, le tout sans impacter négativement les coûts de gestion de VILOGIA, charges communes et sans engager de vacances techniques,
- le pilotage social de l'opération de réhabilitation.

**CLASSIFICATION CPV** : 45211340 IA 27 ; 45111100 ; 71000000

**DATE DE COMMENCEMENT PREVISIONNELLE DU MARCHÉ DE CONCEPTION REALISATION** : 3<sup>e</sup> Trimestre 2011

**DELAI** : 21 mois

**CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ** : Les candidats devront se présenter sous la forme d'un groupement conjoint de Concepteur / Réalisateur avec pour mandataire, le mandataire de l'équipe réalisation.

Les candidats de la composante conception sont admis à se présenter seuls ou en groupements. Toutefois, en cas de groupement celui-ci devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire. En cas de groupement, l'architecte en sera le mandataire.

Les candidats de la composante réalisation sont admis à se présenter seuls ou en groupements. Toutefois, en cas de groupement celui-ci devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire. En cas de groupement, l'entreprise mandataire sera désignée dans la candidature.

Il est interdit de soumissionner en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Langue pouvant être utilisée : français uniquement. Unité monétaire utilisée : l'euro

**ALLOTISSEMENT** : Le marché fait l'objet d'un lot unique

**OPTION** : Sans objet

**DOSSIER DE CANDIDATURE** : Le marché sera conclu avec une équipe pluridisciplinaire lauréate du programme PUCA REHA éventuellement complétée pour regrouper toutes les compétences requises pour l'exécution du marché.

Le groupement de conception réalisation sera ainsi composé :

- d'une entreprise générale ou d'entrepreneurs groupés conjoints (qualifiés et assurés pour réaliser des travaux tous corps d'état). L'entreprise générale ou le mandataire du groupement d'entreprises conjoint sera le mandataire du groupement conjoint de conception réalisation ;
- d'une composante de maîtrise d'œuvre comportant à minima un architecte habilité à exercer la profession d'architecte en France.

Le groupement ainsi composé devra justifier des compétences suivantes :

- conduite de projet ;
- maîtrise d'œuvre disposant de qualification en réhabilitations de logements en site occupé et de préférence ayant obtenu la certification Cerqual PH&E option Effinergie ;
- Ingénierie thermique ;
- ingénierie sociale d'accompagnement pour des travaux en site occupé de préférence avec logements "tiroirs" ;
- pour la composante réalisation : conception et réalisation de réhabilitation de préférence certifiée PH&E option Effinergie ;
- conduite de travaux de logements en réhabilitation en site occupé avec utilisation de logements tiroirs ;
- conduite de travaux de démolition.

**CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ** : Lauréat du PUCA REHA et Capacité à exercer la profession d'architecte en France. L'architecte présentera les caractéristiques et performances de la solution globale pour laquelle le groupement a été lauréat ainsi que son adaptabilité à la restructuration du bâtiment Euclide en milieu occupé.

**SITUATION PROPRE DES OPERATEURS ECONOMIQUES** : Les candidats auront à produire les documents mentionnés ci-après. Chaque membre du groupement aura à produire lesdits documents, sous peine de rejet de l'ensemble du groupement.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, chaque membre du groupement peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous traitants. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces sous traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché. Il produira pour ce faire, pour ces sous traitants, les mêmes renseignements que ceux exigés des candidats.

**Pour le groupement entier** :

La lettre de candidature formulée sur un seul imprimé DC1 dûment signé par chaque membre du groupement (feuilles volantes interdites), chaque page étant paraphée.

**Pour chaque membre du groupement** :

L'imprimé DC2 dûment rempli accompagné de :

- Kbis de moins de trois mois

## Marché de Conception Réalisation

N°1196

- Moyens humains (dont CV des personnes appelées à réaliser les prestations de service)
- Moyens matériels du groupement
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle en cours de validité (assurance tout corps d'état pour la composante "entreprise").

si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

**CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE** : Pour chaque membre du groupement :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Un Bilan ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des candidats pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. Lorsque l'entreprise n'est pas en mesure de fournir un bilan ou un extrait de bilan des 3 dernières années, par exemple lorsqu'elle est de création récente, elle peut fournir une "déclaration appropriée de banque".

**CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE** : Pour tous les membres du groupement :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Il sera présenté pour chaque compétence listée au paragraphe « DOSSIER DE CANDIDATURE » du présent avis, afin d'apprécier les capacités du candidat, les titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché. Ces pièces seront produites à l'appui de la candidature, et ce, pour chacune des compétences énoncées.

Les candidats fourniront en outre les documents ci-après à l'appui de leur candidature sur papier en un seul cahier et sur cédérom au format pdf (images fournies également au format A3 Jpeg 300 dpi pour permettre une éventuelle projection aux membres du jury).

**Pour les entreprises de travaux :**

- Présentation d'une liste de références de travaux d'importance ou de complexité similaires en matière de requalification d'habitat collectif (exécutés au cours des cinq dernières années) appuyée d'attestation de bonne exécution délivrée par le maître d'ouvrage. Les références seront présentées sur format A4 portrait et pour chaque référence sera détaillé :
  - le maître d'ouvrage ; la désignation de l'opération ; l'année de réalisation ; le type d'opération ; le montant des travaux ; les caractéristiques de l'opération (nombre de logements, surface habitable totale, shon, ...), les contraintes préalables à la réalisation des travaux et les solutions apportées pour y répondre, la labellisation et/ou certification obtenue ou en cours d'obtention (THPE, BBC, Cerqual...).
- Présentation de(s) certificat(s) de qualifications professionnelles éventuellement détenu(s) par le candidat. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser les prestations demandées ;

**Pour la composante de maîtrise d'oeuvre**

Pour les architectes :

La copie de la justification de l'inscription à l'ordre des architectes (ou équivalent pour les candidats non établis en France) ;

Un cahier A4 Portrait présentant au plus cinq opérations significatives de requalification d'habitat collectif à haute performance énergétique en site occupé de moins de trois ans, en rapport avec l'objet de la consultation et permettant d'apprécier la production architecturale, appuyée de préférence par une photographie de l'ouvrage réalisé ou à défaut par une perspective du bâtiment projeté. Les opérations seront présentées sur une page A4 par opération et copie sur le cédérom. Les images seront également produites au format numérique Jpeg 300 dpi pour permettre une éventuelle projection aux membres du jury. Chaque page A4 présentera chaque opération et reprendra :

- une illustration au format A4 du bâtiment avant requalification ; une illustration au format A4 du bâtiment après requalification ; le maître d'ouvrage ; la désignation de l'opération ; l'année de réalisation ; le type d'opération ; la labellisation obtenue ou en cours (THPE, BBC,...) le contenu de la mission et son montant (part du candidat membre du groupement) ; les caractéristiques de l'opération (nombre de logements, surface habitable totale, SHON, coût des travaux) ; les contraintes de l'opération notamment en matière d'insertion urbaine, de qualité architecturale, de qualité d'usage, d'accompagnement social et de performance énergétique ainsi que les solutions et procédés employés pour y remédier.

Pour les opérateurs économiques de la composante Maîtrise d'oeuvre autre que l'architecte :

Les références significatives de moins de trois ans, en lien avec l'objet du marché, sur une page A4 portrait.

**LIMITES CONCERNANT LE NOMBRE D'OPERATEURS INVITES A SOUMISSIONNER OU A PARTICIPER :**

Nombre de candidats envisagés : 5

Critères de limitation du nombre de candidats :

Les candidatures seront appréciées sur la base des critères suivants :

- Qualité des références présentées par les candidats de la composante maîtrise d'oeuvre.
- Capacités financières, expérience, capacités techniques et professionnelles des candidats dans les différentes compétences exigées pour l'exécution des prestations.
- Qualité des références présentées par les opérateurs économiques de la composante entreprise.
- Adaptabilité et pertinence de la solution lauréate au PUCA dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment EUCLIDE.

**CRITERES D'ATTRIBUTION** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

**AUTRES INFORMATIONS** : Les candidats admis à présenter une offre se verront attribuer une prime d'une valeur maximum de 31 000 euros hors taxes. La valeur de la prime pourra être réduite ou supprimée dans l'hypothèse où les prestations fournies seraient insuffisantes ou non conformes sur proposition du jury. La valeur de la prime versée au lauréat constituera un acompte sur sa rémunération.

**PRESENTATION DES CANDIDATURES** : Un cadre de réponse au présent appel à candidature est consultable et téléchargeable gratuitement à partir du site [www.vilogia.fr](http://www.vilogia.fr), rubrique Appels d'Offres. Les candidats sont tenus de répondre sur la base de ce cadre.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES** : 26/04/2011 à 12h00.

**ADRESSES OU LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES**: VILOGIA – Centrale d'Achats – 74 rue Jean Jaurès – B.P 10430 – 59664 VILLENEUVE D'ASCQ

**CONDITIONS D'ENVOI** : Sous double enveloppes avec identification de l'entreprise sur l'enveloppe extérieure et l'indication « AO n° 1196 ». La transmission des réponses par voie électronique est autorisée via notre site [www.vilogia.fr](http://www.vilogia.fr).

**DATE D'ENVOI AU JOUE** : le 23 Mars 2011